



BAROMETRE ADEME / TNS SOFRES « 10 000 MENAGES »

LE CONTEXTE ECONOMIQUE RENFORCE LA VOLONTE DES MENAGES DE REDUIRE LEUR CONSOMMATION D'ENERGIE, MAIS PESE SUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Comme chaque année depuis plus de 25 ans, l'ADEME dévoile les résultats de son baromètre « 10 000 ménages », réalisé par TNS Sofres. Dans un contexte économique toujours difficile, la réduction de la consommation d'énergie reste une priorité pour les ménages français, principalement motivée par des raisons budgétaires. La réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie, tout comme l'intention d'en réaliser et le budget alloué à ces travaux sont en baisse. Davantage sensibilisés, grâce au Diagnostic de Performance Energétique (DPE), sur les travaux à réaliser pour faire des économies d'énergie, les ménages se heurtent à des difficultés de financement : ils attendent que les aides financières proposées soient plus claires et incitatives. Le service d'accompagnement de proximité lancé aujourd'hui avec les Points Rénovation Info Service (PRIS) apporte une réponse à ces attentes.

Cette année encore, les inquiétudes socio-économiques sont au cœur des préoccupations des ménages, au détriment des problématiques environnementales. Le chômage demeure la principale préoccupation pour 76% des Français (+ 4%). La pollution apparaît comme un problème moins important, 35% (- 3%).

80 % des Français cherchent à réduire leur facture énergétique.

Ainsi, et dans une perspective de maîtrise budgétaire, **la réduction de la consommation d'énergie reste fortement recherchée par les particuliers**. La moitié des ménages français considèrent en effet que leur consommation d'énergie représente une part trop importante de ce budget et **la grande majorité d'entre eux (80%) cherchent à réduire leur consommation d'énergie, notamment en raison de la hausse de son coût pour 64% contre 44% en 2009**. En 2012, ce coût s'élevait en moyenne à 1403€ par an et par ménage toutes énergies confondues contre 1239€ en 2007.

72 % des Français ayant fait des travaux de maîtrise de l'énergie en 2012 ont encore des travaux à réaliser dans leur logement.

Dans ce cadre, toute information utile pour une meilleure maîtrise des consommations est précieuse. Ainsi **le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) est particulièrement bien jugé car il permet de connaître la capacité énergétique de son logement (75%) et les travaux à réaliser pour l'améliorer (73%)**. Parmi les ménages ayant effectué un DPE en 2012, plus de la moitié (58%) ont réalisé des travaux recommandés par le diagnostic ; ils étaient 51% en 2011.

Les travaux demeurent avant tout **motivés par la recherche d'économies sur la facture énergétique (34 %, premier critère cité depuis 2007)**. La **recherche d'une meilleure isolation thermique (29%)** devient le 2ème critère qui motive à la réalisation de travaux.

12 % : c'est le taux de réalisation des travaux de maîtrise de l'énergie.

Il est à noter que **72% des ménages** ayant opéré des travaux de maîtrise de l'énergie en 2012 **estiment avoir encore des travaux à réaliser dans leur logement, et 60% souhaitent les réaliser plus tard**.

Pour autant, **le taux de réalisation de travaux liés à la maîtrise de l'énergie baisse pour atteindre 12% en 2012 alors qu'en 2009, année record, ce taux était de 15%**. Il en va de même pour les intentions quant à la réalisation de travaux à venir. En 2012, ces intentions perdent du terrain, 16% vs 18% en 2011.

1/5 des ménages n'ayant pas réalisé leurs travaux l'expliquent par le manque d'aides financières claires et incitatives.

Cette baisse est principalement liée aux **difficultés de financement : 19% des ménages n'ayant pas réalisé l'intégralité de leurs travaux de maîtrise de l'énergie l'expliquent par le manque d'aides financières**. Ces aides (crédit d'impôt, TVA à taux réduit...) apparaissent moins incitatives, notamment par leur moindre visibilité et des critères toujours plus restrictifs. Leur impact s'essouffle. **Le budget alloué aux travaux est en baisse : de 4 359 € par ménage vs 4 517 € en 2011.**

Quant à la nature des travaux réalisés, ceux sur le bâti restent incontestablement majoritaires et repartent même à la hausse (70% vs 66% en 2011), **un progrès expliqué par celui des travaux d'isolation des combles et des murs (23% des travaux)**.

En demande d'accompagnement, les ménages gardent une **opinion très positive vis-à-vis des professionnels**, en particulier en ce qui concerne la bonne prise en charge de leur demande (98% d'accord). Par ailleurs, 42% des ménages les citent spontanément comme la source d'information jugée la plus utile.

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), présenté en mars 2013, met en place un dispositif d'aide simplifié ainsi qu'un service public d'accompagnement. Les Points Rénovation Info Service (PRIS), lancés aujourd'hui et présents sur l'ensemble du territoire, apportent ainsi un accompagnement personnalisé, gratuit et direct aux ménages, facilitant leur prise de décision.

10 000 ménages scrutés depuis 1986

L'étude barométrique « 10 000 ménage » s'intéresse depuis 1986 à l'évolution des comportements des ménages français à l'égard de la maîtrise de l'énergie dans leur logement et à l'évaluation de l'impact des politiques menées par les pouvoirs publics en la matière.

Réalisée par TNS Sofres auprès d'un panel de 10 000 ménages, l'étude permet notamment de recueillir des informations sur :

- leurs attitudes et opinions concernant l'efficacité énergétique de leur système de chauffage ;*
- les travaux entrepris ou à entreprendre ;*
- ainsi que les principales caractéristiques de leurs logements, leurs équipements et moyens de chauffage.*

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr